



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures,
des Transports Terrestres et du
Désenclavement



Banque Arabe pour le
Développement Economique en
Afrique (BADEA)



Fonds Koweïtien pour le
Développement
Economique Arabe
(FKDEA)

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR LA SUPERVISION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR –
TIVAOUANE – SAINT LOUIS / SECTION 2 : MEKHE – SAINT LOUIS
(120 KM) - LOT 4 : GANDON – SAINT LOUIS (11 KM).**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a sollicité de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) et du Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe (FKDEA), afin de financer les **travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis Section 2 : Mékhé – Saint-Louis (120 km) - lot 4 : Gandon – Saint-Louis (11 km)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) relatif à la sélection d'un Consultant pour la supervision des travaux indiqués ci-dessus.

Le délai d'exécution pour l'ensemble des travaux est de **vingt (20) mois**. Les travaux seront exécutés en un seul lot.
3. Les services comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d'une autoroute en 2x2 voies entre Gandon et Saint-Louis sur un linéaire de 11 km. Les travaux comprennent également un volet ouvrage d'art avec la réalisation de passages supérieurs et inférieurs, un volet assainissement eaux pluviales avec des ouvrages de drainage longitudinal et transversal, le raccordement de l'autoroute sur la Route Nationale n°2 (RN2) par un carrefour giratoire et

AGEROUTE SENEGAL (Agence des Travaux et de Gestion des Routes), rue F angle David Diop, Fann résidence

Tél. : (221) 33 869 07 51 – Fax : (221) 33 864 63 50 - BP : 25242 Dakar-Fann - Sénégal

Email : ageroutesenegal@ageroute.sn



l'aménagement d'une plate-forme de péage pleine-voie à Saint-Louis, pour une durée prévisionnelle de 20 mois. Les principales activités du Consultant, qui s'étaleront sur une durée de 22 mois, consisteront au suivi des études d'exécution, à la vérification de l'ensemble des plans et documents d'exécution transmis par l'entreprise, à l'inspection technique et au contrôle de la qualité des matériaux et des travaux, à la supervision des travaux à réaliser par l'Entreprise et aux vérifications des quantités exécutées et à la réception provisoire des travaux.

Le Consultant qui sera un cabinet (bureau d'études) devra posséder une large expérience dans la gestion de projets routiers complexes et une parfaite connaissance des pratiques de supervision de projets d'autoroutes à péage. Le besoin en Homme/mois est estimé à 262.

4. L'AGERROUTE Sénégal invite les candidats éligibles et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :

- i. Les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du Candidat ;
- ii. Les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes ;
- iii. L'organisation technique et managériale du Candidat ;
- iv. Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte de groupements de bureaux d'études ou de firme(s) Arabes, Africaine et/ou groupements entre bureaux Arabes et Africains présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ». Les Consultants seront présélectionnés selon les règles et procédures de la BADEA, du FKDEA et du décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

La présélection se fera sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

CRITERES	NOTES
<p>1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera au regard des domaines d'intervention du Cabinet tels que la réalisation d'études APD et d'exécution, le suivi administratif et financier de l'exécution de travaux ainsi que le contrôle de la qualité de travaux</p>	10
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'années d'expérience - < 10 ans - Entre 10 et 15 - Entre 15 et 20 - > 20 ans 	<p>05</p> <p>0 point</p> <p>2 points</p> <p>4 points</p> <p>5 points</p>

<p>2. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les pages de garde et de signature des contrats)</p> <p>L'évaluation de ce critère se fera selon l'appréciation des services fournis dans le cadre de missions de contrôle et de surveillance de travaux de construction ou de réhabilitation de routes (routes revêtues de linéaire supérieur à 20 km ou autoroutes d'au moins 10 km) dont : 4 projets d'autoroutes soit 7,5 points par mission d'autoroute et 4 projets de routes revêtues soit 5 points par mission de route.</p>	50
<p>3. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Note de présentation du cabinet : 2 points - - Organisation du cabinet : 5 points - - Définition des postes : 3 points 	10
<p>4. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels</p> <p>Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en route, noté sur 7 points ; 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 7 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en ouvrages d'art, noté sur 6 points ; 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur en Génie Civil, spécialisé en géotechnique, noté sur 6 points 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points ▪ Ingénieur topographe ou Géomètre, noté sur 6 points 1 ingénieur : 3 points ; 2 ingénieurs : 5 points ; plus de 2 ingénieurs : 6 points 	25
Total :	100

6. Le nombre minimum de points requis est de **quatre-vingts (80)**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou bmmbow@ageroute.sn ou bba@ageroute.sn.

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **24 janvier 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**

L'adresse dont il est fait mention est : **AGERROUTE SENEGAL** sise à la Rue F x David DIOP à Fann Résidence Dakar Sénégal.

BP : 25 242 Dakar-Fann. Tel : (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE